ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 43633

Texte de la question

M. Marcel Bonnot interroge M. le ministre du redressement productif sur la proposition figurant dans le rapport du 5 novembre 2012 intitulé « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française » de Louis Gallois visant à créer un choc de compétitivité en transférant une partie significative des charges sociales jusqu'à 3,5 SMIC, de l'ordre de 30 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB, vers la fiscalité et la réduction de la dépense publique. Ce transfert concernerait pour deux tiers les charges patronales, et pour un tiers les charges salariales. Il lui demande s'il envisage de donner une suite concrète à ladite proposition, un an après la publication dudit rapport.

Texte de la réponse

Le rapport de Louis Gallois a été publié en novembre 2012. La grande majorité de ses recommandations ont été aussitôt retenues dans le cadre du « pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi », articulé autour de 35 mesures concrètes, dont le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Ce crédit d'impôt concerne les salaires inférieurs à 2,5 Smic et son taux est fixé à 4 % du salaire brut en 2013 et à 6 % à partir de 2014. Pour les employeurs, le CICE est équivalent à un allégement de cotisations sociales. Le coût budgétaire sera d'environ 20 Mds€ à terme. Le CICE (y compris son financement) devrait augmenter le produit intérieur brut de 0,5 % et créer environ 300 000 emplois d'ici 2017.

Données clés

Auteur : M. Marcel Bonnot
Circonscription : Doubs (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43633
Rubrique : Politique économique
Ministère interrogé : Redressement productif
Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 novembre 2013, page 12290
Réponse publiée au JO le : 7 janvier 2014, page 285